VILLEPARISIS

la Région vous aide à acquérir un chauffage plus écologique

Afin d'améliorer la qualité de l'air en Île-de-France, <u>la Région aide les Franciliens à remplacer leurs vieux chauffages</u> au fuel, au bois ou au charbon par des équipements fonctionnant à l'énergie solaire thermique, des pompes à chaleur autres que air/air, des systèmes hybrides ou encore des chauffages au bois performants.



Peuvent en bénéficier les particuliers franciliens à condition qu'ils soient propriétaires occupants de la résidence principale concernée.

Un bénéfice financier et environnemental

Le bénéfice d'un chauffage plus écologique est double :

- Financier : faire face à l'augmentation des factures énergétiques,
- Environnemental : baisser votre consommation de combustible et des émissions de particules polluantes.

Cet aspect environnemental est crucial car:

- D'une part, le chauffage résidentiel constitue une source importante d'émission de gaz à effet de serre (le fuel notamment),
- D'autre part, en Île-de-France, le chauffage résidentiel au bois est la première source d'émission de particules.

Quels sont les équipements concernés ?

Il faut avoir un vieil équipement de chauffage individuel :

- Chauffage au bois ou au charbon datant d'avant 2002,
- Chaudière au fuel, sans condition d'âge.

Il faut remplacer ce vieux chauffage par l'un des équipements suivants :

- Chauffage et/ou production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique,
- Pompes à chaleur autres que air/air dont la finalité essentielle est la production de chaleur ou d'eau chaude sanitaire,
- Chauffe-eau thermodynamique équipé d'une pompe à chaleur,
- Systèmes hybrides associant les équipements ci-dessus et l'énergie électrique,
- Chauffage au bois performant (dans certaines conditions).

Liens utiles

Les informations en détails sur le site de la région Île-de-France